

Question écrite du 26 janvier 2022 de Mme Paule Mangeat: «La Ville de Genève peut-elle demander à l'armée de mettre à l'abri les personnes sans abri cet hiver?»

Constatant que la Ville de Genève ne peut à elle seule absorber le nombre de personnes sans abri sur son territoire; constatant l'inaction du Canton et de l'Association des communes genevoises (ACG) sur la gestion de l'urgence hivernale des personnes sans abri; constatant que le premier n'a rien fait pour libérer des places dans les structures de la Ville de Genève en prenant à sa charge les personnes dont la santé est atteinte et que la deuxième n'a pas alloué de moyens supplémentaires à la Ville de Genève pour la gestion de cette problématique commune; constatant que des hommes, des femmes, des enfants dorment actuellement dehors dans ce froid glacial, la Ville de Genève peut-elle dans ces circonstances faire appel à l'armée pour mettre à l'abri les personnes en détresse actuellement?